

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-103 du 27 Mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Maud LACMENT – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART

MM. Julien MAHIEU - Yves MARECHAL – Bernard SEGERS – Yves BONNERRE – Eric REMY – Eugène LEFEBVRE – Philippe GORGUET – Jean-Marie PLESSIET – Lucien CORBEAU – Albert DOBOEUF - Pierre COLLE – Serge NACRY – Jean-Noël MENAGE – François KOLAZA – Jean-Charles DERUE – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANNIN – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE – Daniel BEDU

Yves MARECHAL absent et excusé, a été suppléé par Me Fabienne DERANCOURT  
Lucien CORBEAU absent et excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ  
Albert DOBOEUF absent et excusé, a été suppléé par M. Jacques WEEXSTEEN  
Jean-Noël MENAGE absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY  
Philippe LEFORT absent et excusé, a été suppléé par M. Dominique LEMAIRE  
Jean-Marie BLAISE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-François BERTIN  
Michel POUILLAUDE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-Paul LEBRET  
Daniel BEDU absent et excusé a été suppléé par M. Régis RICHARD

Jean-Charles DERUE absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno DUVERGE  
Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

**Objet** : Désignation du représentant élu - CNAS

La séance ouverte, Monsieur Le Président expose au Conseil de Communauté que la collectivité adhère au Comité National d'Action Sociale des fonctionnaires.

Monsieur Le Président précise que cette instance fonctionne par délégation régionale et est gérée par un Conseil d'Administration dans lequel les collectivités sont représentées à parité par des élus et des agents.

Monsieur Le Président propose de désigner l'élue chargée de représenter la collectivité au sein de cette instance.

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets, Monsieur Le Président déclare Madame THIEBAUT élue à l'unanimité des membres présents et représentés, élue référent et représentant la collectivité au sein du Comité National d'Action Sociale des fonctionnaires, à effet de représenter la Communauté de Communes.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 mai et transmission en Préfecture le 29 mai 2013.

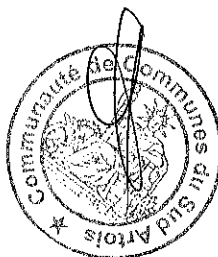
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 29 mai et transmission  
en Préfecture le 29 mai 2013.

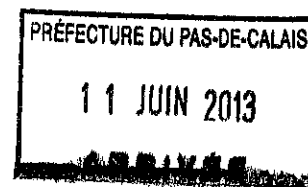
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

11 JUN 2013

ARRIVÉE